FINANCER SON PROJET À PARIS

*Animafac

SOMMAIRE

I. Un peu de méthode — 5

1. La veille informative — 7
2. Le dossier de présentation — 8
3. La rencontre — 10

II. Les différents dispositifs de financement — 13

1. Le FSDIE des universités — 14
2. Le dispositif "culture actions" du CROUS — 15
3. La mairie de Paris — 22
4. La région Île-de-France — 25
5. L'Union européenne — 26
6. Le mécénat — 27
7. Le sponsoring — 29

Ressources — 30

Financer son projet à Paris (2ème édition – décembre 2015)

Directeur de publication : Malo Mofakhami
Rédaction : Camille Désormeau, Julie Pineau
Conception graphique : Mioï Lombard
Photo de couverture : Juan Antonio F. Segal
ImprImé sur papier PEFC par CentrImprim

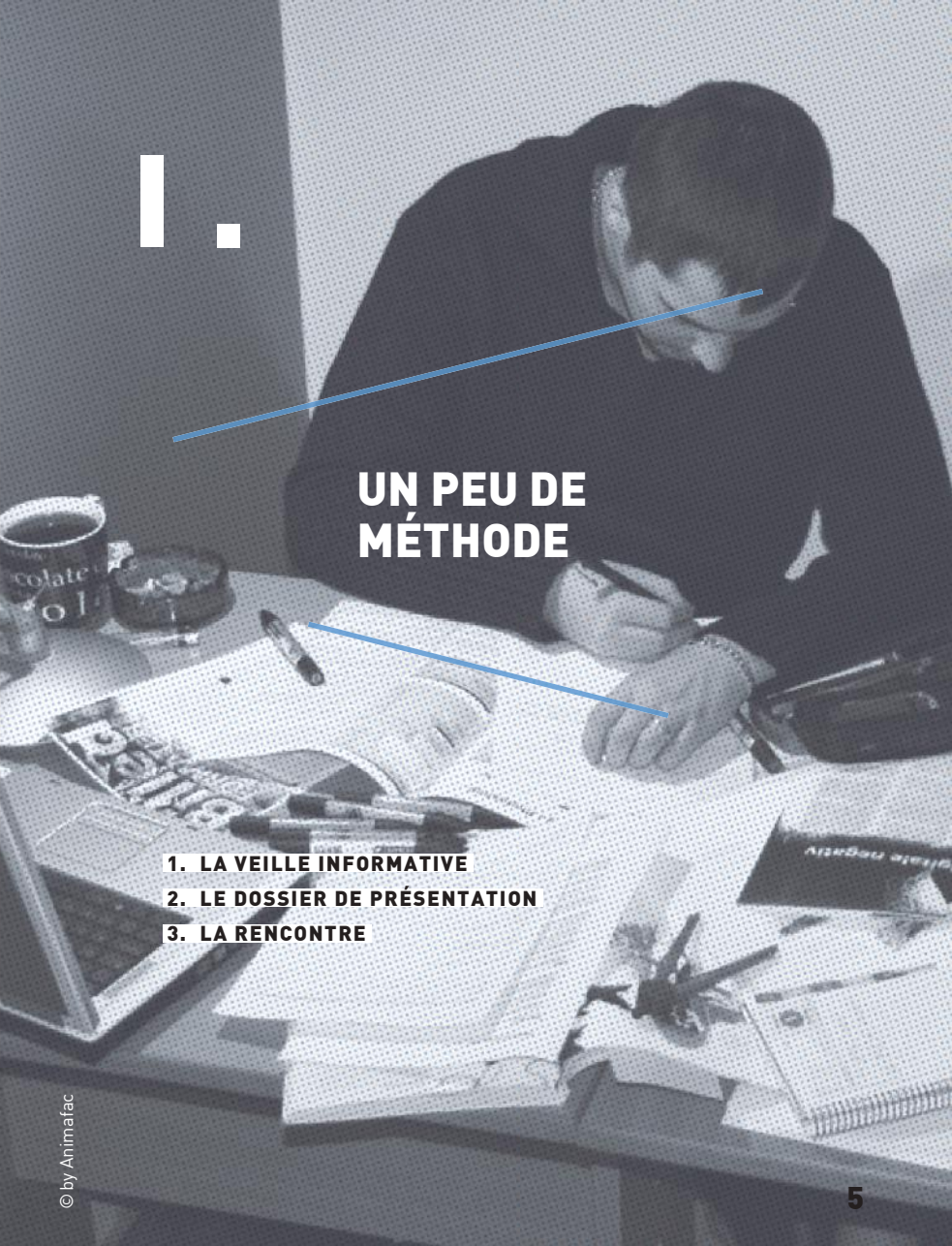

I.

UN PEU DE MÉTHODE

1. LA VEILLE INFORMATIVE
2. LE DOSSIER DE PRÉSENTATION
3. LA RENCONTRE

© by Animafac

Vous avez le dossier, un nom, une structure, vous êtes incollable dans votre domaine... Vous avez évalué précisément, en allant chercher l'information là où il le fallait, le besoin de financement de votre projet. Il reste à combler maintenant la colonne "recettes" qui vous permettra d'équilibrer le budget !

Pour cela, l'idéal est de ne pas aller chercher tous ses œufs dans le même panier. Il est assez rare de trouver un.e partenaire qui finance seul un projet, d'autant qu'il faut se méfier des défections. Vous aurez donc soin de penser à diversifier le champ de vos revenus.

Partons d'une évidence : votre premier financeur, c'est vous ! Outre les cotisations de vos adhérent.e.s, vous pourrez dégager des ressources en organisant un certain nombre d'activités : bar, concerts, ventes diverses (cartes de vœux, T-shirt, etc.). La réglementation en la matière est plutôt souple pour les associations mais ne vous y prenez pas à la dernière minute pour vérifier la légalité de vos démarches. Par exemple, l'ouverture d'une buvette de boissons de 1ère catégorie (boissons non alcoolisées) et de 2ème catégorie (vin, bières, cidre, etc.) est possible, sous réserve d'obtenir une autorisation préalable, à demander au moins 15 jours à l'avance à la Préfecture de Police de Paris

↘

Bureau des licences temporaires, 01 49 96 33 81 ou en remplissant le formulaire disponible ici : *http://bit.ly/1OTI6Fe*

En dehors de ces apports, point de salut : il faudra vous frotter à quelques financeurs... Institutions, entreprises ou associations, nombreux sont ceux qui peuvent vous apporter conseils, aide matérielle ou financière pour la réalisation de votre projet. Voici quelques repères et astuces pour les approcher au mieux...

1. LA VEILLE INFORMATIVE

Une veille informative permanente vous permettra d'identifier les particularités et les secteurs d'intervention de chaque financeur.

En vous rendant sur les sites web des différents organismes, publics ou privés, que vous souhaitez solliciter, vous recueillerez des informations précieuses sur leurs priorités d'action, les éléments de langage qu'ils utilisent couramment... Vous serez ainsi en mesure de vous faire comprendre, et de sensibiliser au mieux vos interlocuteur.trice.s à l'intérêt de votre projet.

Soyez opportuniste ! Un.e bon.ne chercheur.euse de financements suit l'actualité et sait être réactif.ve : telle personnalité a affirmé son engagement en faveur du développement durable, n'hésitez pas à présenter votre projet d'écoresponsabilisation des festivals étudiants à ses services...

Enfin, soyez méthodique et régulier.ère : vous éviterez ainsi de passer à côté d'un appel à projets important..

↘

Animafac recense pour vous un certain nombre d'informations (contact des universités, date des commissions FDSIE, appels à projets, etc.) sur son site internet : *http://www.animafac.net/fiches-pratiques/paris-ile-france/*

2. LE DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier de présentation de votre projet constituera le premier contact entre votre partenaire potentiel et vous : soignez-le ! Il doit être tapé à l'ordinateur, clair, concis, attractif. Il est composé d'un sommaire ; d'une page de présentation de l'association et des porteurs et porteuses du projet ; d'une description du projet pour lequel vous sollicitez un financement, incluant un rappel du contexte, une présentation des objectifs et des réalisations, un budget prévisionnel et un calendrier. Enfin, vous pouvez rajouter en annexes quelques éléments valorisant votre association : photos des événements passés, coupures de presse...

Avant de commencer le travail de rédaction à proprement parler, analysez en profondeur votre projet afin de bien maîtriser ses fondements et sa visée. Un outil journalistique ("3QOCP" : Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ?) pourra vous aider dans cette démarche : ces six questions vous permettront de ne rien laisser de côté... Il est important que l'ensemble des membres de l'association participe à cette réflexion, qui représente une occasion de vérifier que tout le monde est bien en accord avec les grandes lignes du projet.

↘

Pour vous aidez dans votre démarche, n'hésitez pas à jeter un oeil au guide pratique d'Animafac :
Créer et développer son projet
http://www.animafac.net/guides-pratiques/le-guide-du-porteur-de-projets/

Votre dossier de présentation sera accompagné d'une lettre résumant vos intentions : en une page, vous aurez soin de présenter les

© by Animafac

objectifs de votre association et les grands axes de votre projet. Soyez clair.e.s sur la nature de l'aide demandée : s'il s'agit d'une aide financière, précisez son montant. Sachez également expliquer pourquoi vous avez ciblé le ou la partenaire sollicité.e : vous devez être en capacité de montrer que vous avez bien compris ses priorités, et de quelle manière votre projet y répond.

Prenez le temps d'identifier vos interlocuteurs.trices. au sein de chacun des organismes que vous sollicitez : les demandes envoyées à l'aveugle sont souvent étudiées avec moins d'attention, ou se perdent dans le dédale des services... Renseignez-vous sur les différentes structures auxquelles vous pouvez vous adresser. Quelles sont leurs spécificités ? Quels projets ont-elles soutenus par le passé ? Adaptez votre dossier en fonction de leurs attentes, jusqu'aux termes employés. Enfin, essayez d'obtenir les coordonnées directes et la fonction des personnes chargées de l'étude des dossiers.

SUBVENTIONS, DON, BOURSE.... QUELLE DIFFÉRENCE ?

La subvention est une aide financière émanant d'un organisme public (ministère, service de l'Etat, collectivité territoriale), attribuée en fonction de la cohérence entre les projets de l'association et les priorités de l'organisme sollicité. Le montant de ces aides est sujet à négociation et tient compte de l'ampleur du projet, de sa pertinence, de son impact...

Les bourses, prix et concours sont des aides financières remises aux meilleurs dossiers déposés dans le cadre d'un appel à projet. Proposées par des institutions publiques ou privées, ces aides ont un montant défini à l'avance.

Le sponsoring est une aide financière ou matérielle délivrée par une entreprise privée, en échange d'un retour proportionnel au montant de l'aide.

Le mécénat est un don privé, provenant d'un particulier ou d'une entreprise, réalisé sans contrepartie. Un petit retour d'image est cependant souvent à envisager...

3. LA RENCONTRE

La rencontre avec le ou la partenaire est un moment important. Comme un entretien d'embauche, un entretien pour un financement potentiel se prépare. Sachez construire une stratégie de contact. Entraînez-vous à présenter clairement votre projet en quelques minutes. Si vous êtes plusieurs, répartissez-vous la parole et harmonisez vos discours : il peut être gênant de se contredire devant un.e futur.e partenaire. Anticipez les questions que votre interlocuteur.trice ne manquera pas de vous poser : quel avantage y a-t-il à vous soutenir ? Quels postes de dépenses seront pris en charge par le ou la partenaire ? Vous devez être en capacité d'expliquer clairement la manière dont vous avez construit votre budget.

LES CHAMPS DE COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales ont chacune des domaines de compétence bien délimités, qui leur ont été dévolus par les lois de décentralisation. Il est important de les connaître, afin de frapper à la bonne porte lors de votre recherche de partenaires.

• Les régions ont compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports hors agglomération (transport interurbain par car, transport scolaire, TER, etc.).

• Les départements assurent la gestion des collèges, des routes et l'action sociale.

• Les intercommunalités gèrent la collecte et le traitement des déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage, et, à terme, l'eau et l'assainissement.

• Les régions et les départements ont des compétences partagées en matière de culture, sport, tourisme, langues régionales.

En cas de refus, demandez pourquoi et sachez rebondir : glanez des conseils et des pistes pour la suite.

Votre travail ne s'arrête pas avec l'accord de principe d'un ou d'une partenaire, bien au contraire ! Une fois le financement acquis, il faudra vous mettre d'accord sur les engagements de chacune des parties. Une convention sera généralement signée, résumant les obligations des différentes parties prenantes. Soyez attentifs aux contreparties demandées par la personne qui vous finance : assurez-vous que vous êtes capables de les honorer.

↘

Pour plus d'informations vous pouvez consulter les fiches pratique d'Animafac : *http://www.animafac.net/fiches-pratiques/rediger-une-convention-de-partenariat/*

et *http://www.animafac.net/fiches-pratiques/mener-un-rendez-vous-partenaire/*

N'oubliez pas que la relation de partenariat est avant tout une relation humaine : n'hésitez pas à faire de petits gestes en direction de vos interlocuteurs.trices. (invitation à vos événements, cartes de vœux, mots de remerciement à la fin du projet...). Ces attentions laisseront un bon souvenir à vos partenaires, et joueront certainement en votre faveur lors de la préparation des budgets de l'année suivante...

Enfin, soyez très rigoureux.reuses. dans l'évaluation de votre projet. Dès la fin de votre action, vous vous devez de fournir des éléments de bilan, présentant les résultats qualitatifs et quantitatifs de vos activités. Certain.e.s partenaires peuvent conditionner le versement d'une partie de la subvention à la production de factures. Tout au long de l'année, conservez donc des justificatifs de toutes les dépenses liées au projet, cela vous permettra de dresser à chaud un bilan financier en concordance avec la réalité.

© by Animafac

II.

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

1. LE FSDIE DES UNIVERSITÉS
2. LE DISPOSITIF "CULTURE ACTIONS" DU CROUS
3. LA MAIRIE DE PARIS
4. LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
5. L'UNION EUROPÉENNE
6. LE MÉCÉNAT
7. LE SPONSORING

© by Jendrix Volkmann / Youthphoto.eu

De nombreux organismes sont engagés dans le soutien matériel et financier aux projets associatifs. Cependant, ils possèdent tous leurs champs d'action et leurs spécificités, et il est important pour vous de les connaître, afin de multiplier vos chances d'être entendu.e.s et de voir votre demande satisfaite. Afin d'effectuer une sélection rapide des financements à solliciter, analysez votre projet au regard de quelques critères : territoire d'intervention et domaine d'action de votre association ; type de public visé ; caractéristiques des porteurs et porteuses de projet (jeunes ou non). Par exemple, pour une action de soutien scolaire, menée dans un lycée parisien par des étudiant.e.s d'une université, il est possible de solliciter à la fois le FSDIE de cette université (puisque les responsables du projet en sont membres), la Région Ile-de-France (qui a en charge la gestion des lycées), et la Mairie de Paris (car l'action envisagée a lieu sur son territoire).

1. LE FSDIE DES UNIVERSITÉS

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiant.e.s. L'enveloppe se partage entre l'aide sociale aux étudiant.e.s en difficulté et l'aide aux projets étudiants. Chaque université a ses critères d'attribution. Pour connaître précisément ces critères, ainsi que les démarches à accomplir et les dates de commission, prenez contact avec le service de la vie étudiante ou le service culturel de votre établissement.

Néanmoins, il est important de garder à l'esprit que les personnes en charge d'étudier vos dossiers seront globalement sensibles à l'impact de votre projet sur le public étudiant et à ses retombées pour l'université,

notamment en termes de visibilité. Les porteurs.euses. du projet devront donc souvent être majoritairement inscrit.e.s au sein de l'université sollicitée. Par ailleurs, les projets développés ne doivent généralement pas être intégrés dans votre cursus et faire l'objet d'une validation pour votre diplôme. Les sommes accordées oscillent entre 200 euros et 10 000 euros, en fonction du budget présenté.

Vous trouverez à la page 16 un tableau donnant les contacts des services FSDIE dans les différentes universités franciliennes, ainsi que des éléments vous permettant de construire votre dossier et de le déposer dans les délais !

2. LE DISPOSITIF "CULTURE ACTIONS" DU CROUS

Ce dispositif se divise en deux fonds. L'un concerne spécifiquement les actions artistiques et culturelles (théâtre, musique, arts plastiques, cinéma, danse, multimédia, publication, photographie), l'autre soutient l'engagement : au sein de cette notion assez large, on retrouve des thématiques allant de l'environnement à la solidarité internationale, en passant par le sport.

Particularité de cette aide : elle est conditionnée au co-financement du projet. Vous devrez donc vous assurez, avant de déposer un dossier, du soutien d'un.e partenaire public. que ou privé.e. À titre indicatif, les sommes allouées par le CROUS à chaque projet ne dépassent en général pas 1000 euros.

La commission qui examinera votre dossier sera par ailleurs très attentive aux retombées de votre projet pour le milieu universitaire. Pour les actions à l'international, prévoyez une restitution originale de vos activités à votre retour, au-delà de la traditionnelle expo photos...

↘

Contact : Le Centre Culturel du Crous de Paris, 12 rue de l'Abbaye, 75006 Paris, 01 40 51 37 12
culture@crous-paris.fr

http://www.culture-crous.paris/culture-actions/

Université	Service concerné	Site internet
Paris 1 Panthéon Sorbonne	Service de la Vie Etudiante	http://www.univ-paris1.fr/etudiant/vie-associative/comment-solliciter-le-fsdie/
Paris 2 Panthéon Assas	Service culturel	http://www.u-paris2.fr/1202998803416/0/fiche___article/&RH=ASSOC_ETU
Paris 3 Sorbonne nouvelle	Service culturel	http://www.univ-paris3.fr/le-fsdie-mode-d-emploi-110615.kjsp?RH=1179926222495
Paris 4 Paris Sorbonne	Service Culturel des Etudiants (SCDE)	http://www.paris-sorbonne.fr/FINANCER-VOTRE-PROJET-VIA-LE-FSDIE,6654?var_mode=calcul
Paris 5 René Descartes	Division des Études et de la Vie Universitaire – Bureau des associations	http://www.univ-paris5.fr/VIE-ETUDIANTE/Vie-associative-et-engagement-etudiant/L-aide-aux-projets-collectifs-Le-FSDIE

Coordonnées	Précision
Rez-de-chaussée de la Cour d'honneur — Centre Panthéon, 12, place du Panthéon, 75005 Paris ou Bureau C.09.02 — Centre Pierre Mendès France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris jerome.josien@univ-paris1.fr	• 4 commissions par an • Le SVE ne reçoit que les étudiants de Paris 1 • Les étudiants viennent présenter leurs projets oralement devant la commission
2e étage, Bureau 211 — 92, rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 01 44 41 57 46 marie-elisabeth.nicolet@u-paris2.fr	• 2 commissions par an (fin mars et mi-novembre en général) • Dépôt des dossiers un mois avant
Bureau 13 — Université Sorbonne Nouvelle / Paris 3, 13 rue Santeuil, Centre Censier,75231 Paris Cedex 05 01 45 87 79 80 bve@univ-paris3.fr	• 3 à 5 commissions par an (novembre, décembre, janvier, mars, juin) • Financement de projets et non du fonctionnement d'associations
Bureau des Initiatives Étudiantes de Paris-Sorbonne, Galerie Richelieu, Entrée C364, bureau C362 01 40 46 25 83 guillaume.briquet@paris-sorbonne.fr	• 3 commissions par an (octobre, février, juin) • Aide au montage du dossier • Co-financements demandés
Bureau A4 — 12, rue de l'Ecole de médecine, 75006 Paris 01 76 53 17 17 engagement.etudiant@parisdes-cartes.fr	• 3 commissions par an (novembre, mars, juin) • Dépôt des dossiers 15 jours avant • Financement versé sur devis

Université	Service concerné	Site internet
Paris 6 Pierre et Marie Curie (UPMC)	Service de l'Initiative Etudiante	http://www.upmc.fr/fr/vie_des_campus/vie_etudiante/les_associations/associations_mode_d_emploi/initiative_etudiante.html
Paris 7 Denis Diderot	Service Vie étudiante	http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=vie_etudiante&np=Financer_projet
Paris 8 Vincennes St-Denis	Service d'Action Culturelle et Artistique	http://www.univ-paris8.fr/Fonds-de-solidarite-et-de
Paris 9 Dauphine	Service de la Vie étudiante	http://vie-associative.dauphine.fr/fr/domiciliation-et-subventions/subventions-associations-generalistes.html
Paris 10 Nanterre	Service des Affaires Culturelles	http://culture.u-paris10.fr/service-action-culturelle-et-animation-du-campus/assos/financer-un-projet/commission-d-aide-aux-projets-etudiants-cape-/#modedemploi
Paris 11 Paris Sud	Service Central des Formations et de la Vie Etudiante	http://www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/vie-pratique/fsdie.html

Coordonnées	Précision
Patio 23-34 — 4, place Jussieu, 75005 Paris 01 44 27 43 18 emmanuelle.bodu@upmc.fr	• 4 commissions par an en général (en fonction du nombre de projets) • Dépôt des dossiers 15 jours avant
Aile A, Rez-de-Chaussée, Loft — 5, rue Thomas Mann, 75013 Paris 01 57 27 55 37 bve@univ-paris-diderot.fr	• 4 commissions dans l'année • Entretien préalable et présentation orale devant la commission • Dépôt des dossiers un mois avant
Bureau du FSDIE, Maison de l'Etudiant, salle ME-06 01 49 40 66 23 vie.etudiante@univ-paris8.fr	• 6 commissions par an, comprises entre janvier et juin (dossiers à remettre au moins 10 jours avant chaque commission) • Dossiers à déposer 3 mois avant le début du projet
Service de la vie étudiante B023-B025-B027 — Place du Maréchal Lattre de Tassigny, 75016 Paris 01 44 05 49 48/48 41 florence.renaudin@dauphine.fr	• 3 commissions par an (octobre, février, mai)
Bâtiment L, bureau LR28 — 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex 01 40 97 59 77 melanie.mendy@u-paris10.fr	
FVE Formations, Vie Etudiante Bât 407 (1er étage) — Orsay 01 69 15 70 39 monika.goldery@u-psud.fr	• 3 commissions par an (décembre, mars, juin) • Dossiers à déposer dans les composantes, validés par le doyen puis présentés en commission par Mme Le Goff

Université	Service concerné	Site internet
Paris 12 Val de Marne	Service Culture et Vie de l'Etudiant	http://www.u-pec.fr/etudiant/vie-etudiante/financer-un-projet/fonds-de-soutien-aux-initiatives-etudiantes-fsie--472899.kjsp?RH=1381934371035
Paris 13 Paris Nord	Bureau des Formations et de la Vie Universitaire	https://www.univ-paris13.fr/aide-aux-projets-etudiants/
Université de Versailles St-Quentin	Direction de la Vie Etudiante	http://www.etu.uvsq.fr/financer-ses-projets-232654.kjsp?RH=1195654030958
Université de Marne-La-Vallée	Service de la Vie Etudiante	http://www.u-pem.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-culturelle/associations-vie-pratique/subventions/
Université de Cergy-Pontoise	Service Vie Associative	https://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/vie-associative/financer-son-association/fsdie.html
Université d'Evry Val d'Essonne	Service Accueil Accompagnement de la Vie Etudiante	http://www.univ-evry.fr/fr/vie_du_campus/vie_associative2/etre_accompagne_obtenir_une_subvention.html

Coordonnées	Précision
Antenne Accompagnement des Associations et des Projets Étudiants, Service Vie de Campus 01 45 17 65 21 association@u-pec.fr	• Restauration, hébergement, transport et achat de matériel non pris en charge • Paiement sur présentation des justificatifs
Scolarité centrale, Couloir F, RDC 01 49 40 44 73 vie-etudiante@univ-paris13.fr	• Projets associatifs • Présentation orale du projet devant la commission
Bâtiment Buffon — 45, avenue des Etats-Unis, 78000 Versailles 01 39 25 45 40 vieetudiante.devu@uvsq.fr association.devu@uvsq.fr	• 2 commissions par an
Service de la Vie Etudiante, Maison de l'étudiant, RDC, Bureau B02 01 71 40 81 97 vie.etudiante@u-pem.fr	• 3 à 4 commissions par an • Présentation orale du projet
Bureau de la vie associative, Bureau 216, 2e étage, tour des chênes — 33 bd du Port, 95011 Cergy Pontoise Cedex 01 34 25 63 79 vie.associative@ml.u-cergy.fr	
Bâtiment Ile-de-France, RDC (bureau 41 & 42),Direction des Études et de la Vie Etudiante, 01 69 47 70 30 paave@univ-evry.fr	• 3 à 4 commissions par an • Dépôt des dossiers 3 semaines avant

3. LA MAIRIE DE PARIS

La valorisation des initiatives étudiantes est une préoccupation de la municipalité, qui réserve chaque année une enveloppe pour le financement des projets associatifs étudiants.

Si vous portez un projet collectif qui contribue à la vitalité de la vie étudiante parisienne, qui présente un intérêt pour les Parisien.ne.s et qui a un impact intéressant pour le territoire municipal, vous serez certainement éligibles à l'un des différents appels à projet portés par la Mairie de Paris.

LE KIT-À-SE-LANCER

Accompagnant depuis plusieurs années les associations étudiantes, la Maison des initiatives étudiantes a fait le constat que les premiers frais liés à la création d'association pouvaient être un frein à la démarche. Depuis 2012, elle propose donc un kit de démarrage pour les porteurs et porteuses de projets.

Le KIT-À-SE-LANCER est une aide de 500 euros destinée à donner un coup de pouce à votre premier projet et à couvrir les frais liés à la création de l'association. Par exemple, les frais liés à la publication au Journal Officiel, à la souscription d'une assurance ou encore à l'hébergement d'un site internet mais aussi, aux premiers frais de communication par exemple. Cette aide financière s'accompagne d'un rendez-vous vous permettant de bénéficier de conseils personnalisés dans le montage de votre projet.

↘

Pour plus d'informations : *http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/etudier-a-paris/maison-des-initiatives-etudiantes-2521#creer-son-association-etudiante-avec-le-kit-a-se-lancer_8*

CRÉART'UP

CRÉART'UP est un nouveau dispositif d'accompagnement et de production de projets artistiques et culturels initiés par des étudiants. Il a pour ambition de faire émerger les projets artistiques étudiants les plus audacieux et novateurs.

• CRÉART'UP ACCOMPAGNEMENT vous propose un accompagnement personnalisé par des experts de votre secteur : Il accompagne les créateurs et les développeurs d'outils et solutions au service de la culture. Média, jeux vidéo, création audiovisuelle, web culture, animation, musique, mode, spectacle vivant, arts plastiques, photographie, métiers d'art, design d'espace ou de produit, etc. CRÉART'UP booste les projets les plus innovants.

• CRÉART'UP PRODUCTION vous permet de faire découvrir votre projet au grand public, sur une scène parisienne : CRÉART'UP met à l'honneur le spectacle vivant et les arts visuels. Musiques électroniques, rock, pop, théâtre, performance, VJing, mapping, arts numériques, cinéma expérimental, design d'espace ou de produit, etc. CRÉART'UP soutient les créations les plus audacieuses et novatrices

↘

Pour plus d'informations : *http://www.creartup.com/*

INITIATIVES ÉTUDIANTES À PARIS

L'appel à projets "Initiatives étudiantes à Paris" s'adresse à toutes les associations porteuses d'un projet dépassant les intérêts personnels de ses membres et ayant un impact sur le territoire, les habitant.e.s ou les étudiant.e.s parisien.ne.s.

Une attention particulière sera toutefois accordée aux projets :
• portés par des associations étudiantes, c'est-à-dire pilotées par une majorité d'étudiant.e.s
• relatifs aux thématiques prioritaires suivantes : insertion professionnelle, logement, innovation sociale, santé, solidarité, engagement citoyen, développement durable, culture et partage des savoirs.

↘

Pour plus d'informations : *http://www.paris.fr/actualites/appel-a-projets-associatifs-initiatives-etudiantes-a-paris-2895*

LES JEUNES ONT QUARTIERS LIBRES

Avec "Quartiers Libres", la Ville de Paris soutient les initiatives des jeunes qui souhaitent s'engager dans la vie locale parisienne. Vous avez entre 16 et 30 ans et souhaitez mettre en oeuvre votre projet citoyen ou créer votre association. Vous pouvez déposer votre candidature pour obtenir une aide financière de 500 à 1000 euros.

• "Quartiers Libres" vise à encourager le développement du sens des responsabilités et de l'engagement citoyen, tout en favorisant l'animation des quartiers, les rencontres entre habitant.e.s ou les projets locaux à caractère solidaire.

• Quartiers Libres consiste en une aide financière de 500 euros pour un projet citoyen et de 1000 euros si celui-ci donne lieu à la création d'une association.

• Les bénéficiaires sont désigné.e.s par un jury composé de professionnels, de responsables associatif.ve.s et de jeunes.

• Les projets doivent se dérouler en tout ou partie sur le territoire parisien. Pour pouvoir s'inscrire, il faut :
- être âgé.e de 16 à 30 ans à la date de dépôt du dossier
- habiter, travailler ou étudier à Paris ou être adhérent.e d'une association ayant son siège à Paris
- se présenter en groupe d'au moins 3 personnes, la majorité des membres du groupe respectant la double condition d'âge et de lien avec Paris.

• Les dossiers de candidature doivent être présentés pour suivi et validation auprès d'une des structures relais (liste des structures relais disponible ici : *https://api-site.paris.fr/images/74881*)

• Les dossiers de candidature, une fois validés par une structure jeunesse de la Ville de Paris, sont à adresser à :
AIDES Quartiers libres
Mairie de Paris
Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous- direction de la Jeunesse
25, boulevard Bourdon
75180 Paris Cedex 04

↘

Le dossier de candidature est téléchargeable ici : *https://api-site.paris.fr/images/74882*

© by Marcel Florian / Youthphoto.eu

4. LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région, comme chaque instance territoriale, possède ses propres priorités d'action. Transport, développement économique, logement, éducation et formation, environnement sont les grands axes de travail du Conseil régional pour les prochaines années.

La région souhaite également encourager la participation citoyenne des Franciliens, et cela passe notamment par un soutien aux associations. Les aides sont encadrées par des appels à projet, régulièrement publiés sur le site *www.iledefrance.fr*. Soyez vigilant.e.s, consultez régulièrement leur page web, afin de ne pas passer à côté d'une possibilité de financement qui pourrait donner un bon coup de pouce à votre projet ! Attention, les délais de traitement des dossiers sont relativement longs : par exemple, pour un projet débutant en septembre, les dossiers doivent généralement être déposés en avril.

↘

Toutes les aides et appels à projet sur : *http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets*

Projets citoyens en Ile-de-France

Le site des projets citoyens a été créé par la Mission Démocratie régionale de la Région Île-de-France et des associations volontaires soutenues au titre de la Participation citoyenne et démocratique. La région entend encourager et faciliter la diffusion des initiatives citoyennes sur le territoire francilien, en particulier celles portées par le tissu associatif.

Le site des projets citoyens est un site collaboratif : il doit permettre d'échanger et de partager les savoirs, les points de vue et les pratiques, mais aussi des informations sur les activités ou les événements des acteur.trice.s notamment associatif.ve.s, tout cela en matière de citoyenneté et de participation en Île-de-France.

Vous pourrez ainsi relayer vos projets et démarches dans des domaines clefs tels que la mémoire (urbaine, de l'immigration, du monde du travail...), l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations et pour le respect de la diversité, la participation des jeunes, la création d'outils permettant de catalyser le débat public et la confrontation des idées, etc...

↘

Plus d'infos sur le site *http://projetscitoyens.iledefrance.fr/*

5. L'UNION EUROPÉENNE

L'Union Européenne possède un gisement de subventions très large et les sommes allouées peuvent être importantes. Soyez rigoureux.euses. pour trouver le programme correspondant précisément à votre projet, qui doit, faut-il le rappeler, avoir une réelle valeur ajoutée européenne. Ainsi, certains programmes requièrent des conditions de transnationalité ou un partenariat avec d'autres associations de pays membres de l'Union. Si votre projet n'est que national, évaluez sa pertinence au regard des objectifs communautaires, et lancez-vous !

↘

Pour plus d'informations sur les financements européens, rendez-vous à la Maison de l'Europe,
35-37 rue des Francs-Bourgeois,
75004 Paris, 01 44 61 85 99
http://www.paris-europe.eu/1-Accueil.htm

↘

Vous pouvez également consulter le guide des débutants sur les possibilités de financement de l'Union européenne *http://www.paris-europe.eu/media/les-possibilits-de-financement-de-l-ue-guide-du-dbutant.pdf*

Erasmus +

Erasmus+ est un programme européen qui agit dans le domaine éducatif : permettre aux citoyen.ne.s d'acquérir les compétences et la créativité dont ils ou elles ont besoin dans la société de la connaissance, moderniser les systèmes éducatifs, s'adapter aux nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage, saisir les nouvelles opportunités et favoriser l'innovation.

• En France, la gestion et l'animation de ce programme est confiée à deux agences : l'Agence Erasmus+ France Éducation & Formation et l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport, plus spécialisée dans l'éducation non formelle et le suivi des publics fragiles.

• Cette dernière finance, dans le cadre d'appels à projets, les jeunes et les organismes de jeunesse pour leur permettre d'organiser des projets de mobilité, de partager des pratiques entre professionnel.le.s, de participer à la construction de l'Europe et des politiques de jeunesse.

• Ce programme s'adresse aux jeunes âgé.e.s de 13 à 30 ans, mais également aux associations, aux collectivités locales et tout organisme œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

↘

Pour en savoir plus, rendez-vous sur *http://erasmusplus-jeunesse.fr/site/*

6. LE MÉCÉNAT

Le mécénat est le soutien sans contrepartie d'une entreprise à un projet d'intérêt général. Autrement dit, l'entreprise ne peut pas attendre un retour d'image de l'association à qui elle apporte une aide, même si le mécénat valorise de fait son image institutionnelle. Une défiscalisation de l'ordre de 60% peut-être effectuée sur les dons réalisés par les entreprises — dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire annuel (pour les particuliers, la déduction fiscale est égale à 66 % du montant du don, et limitée à 20 % du revenu imposable). N'hésitez pas à le mentionner...

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les PME (entreprises de moins de 100 salarié.e.s) constituent la majorité des entreprises mécènes. Les projets soutenus se situent plutôt dans le champ de la solidarité.

De plus en plus d'entreprises se lancent dans le mécénat, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une fondation. Au-delà du soutien financier, les entreprises développent également le mécénat de compétences, c'est à dire la mise à disposition de leurs salarié.e.s auprès d'associations, en fonction de leurs besoins.

↘

Pour en savoir plus sur le mécénat de compétences, rendez-vous sur la plateforme *www.koeo.net*

↘

Vous pouvez également consulter la fiche pratique d'Animafac sur la recherche de financement privés *http://www.animafac.net/fiches-pratiques/rechercher-et-gerer-partenariats-prives/*

© by Animafac

L' Admical, qui promeut le mécénat d'entreprises en France, édite chaque année un répertoire des entreprises mécènes. Accessible en ligne gratuitement, vous y trouverez les noms et coordonnées des responsables pour chaque entreprise, ainsi que les critères de sélection des dossiers, les budgets alloués, etc.

Vous pouvez également consulter la version papier de ce répertoire, plus complète, dans les centres de documentation de différents points d'appui à la vie associative, comme la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) ou le Carrefour des Associations Parisiennes.

Pour en savoir plus, *www.admical.org*
Autres site de référence, *www.fondations.org* recense une grande partie des entreprises mécènes et de leurs champs d'intervention.

LA FONDATION DE FRANCE

Autre centre de ressources incontournable en matière de mécénat, la Fondation de France accueille plus de 600 fondations sous son égide.

Elle soutient également les projets associatifs à travers de nombreux appels à projet, à consulter régulièrement : *http://www.fondationdefrance.org/aap/trouver-un-financement*

Les Bourses Déclic Jeunes sont une des aides proposées par la fondation. Chaque année, une vingtaine de jeunes de 18 à 30 ans reçoit une aide financière de 7600 euros pour la réalisation de leur "vocation", dans divers domaines (culture, sciences, techniques, action sociale, environnement...). Les candidatures sont ouvertes du 15 septembre au 1er novembre de l'année en cours.

Pour plus d'informations : *http://www.fondationdefrance.org/programme/bourses-declics-jeunes*

7. LE SPONSORING

Au contraire du mécénat, le sponsoring est un acte publicitaire : l'association devient un outil de communication pour le ou la sponsor, dont la démarche est clairement commerciale.

Les publics que vous touchez par vos activités peuvent intéresser bon nombre d'entreprises qui trouveront là un moyen facile de faire leur promotion. Selon les caractéristiques de votre projet, consultez les annuaires professionnels. Pensez aussi aux commerçant.e.s et petites entreprises de proximité, forcément intéressé.e.s par une clientèle environnante.

Cependant, soyez vigilant.e.s sur deux points: il doit s'agir d'un partenariat gagnant-gagnant. Aussi, réfléchissez en amont à ce que vous pourrez offrir à l'entreprise en termes de visibilité. À l'inverse, relisez attentivement les termes de l'accord. Certaines entreprises, sous couvert d'atteinte à leur image de marque, peuvent s'immiscer d'un peu trop près dans les affaires de l'association.

↘

Pour en savoir plus, consultez la fiche pratique d'Animafac "Rechercher des partenaires privés". *http://www.animafac.net/fiches-pratiques/rechercher-et-gerer-partenariats-prives/*

Dans tous les cas, n'oubliez pas que l'aide d'une entreprise ne se réduit pas forcément à un chèque. Plus facile à débloquer que de l'argent, l'aide en nature peut vous être tout aussi utile : prêt de matériel informatique, gratuité des communications téléphoniques, mise à disposition des compétences de salarié.e.s de l'entreprise, mise en réseau, etc. Profitez des potentialités de chaque interlocuteur.trice en termes de ressources techniques et matérielles.

Sur le territoire parisien, plusieurs structures ont pour mission d'accompagner les porteurs et porteuses de projets associatifs. N'hésitez pas à tirer partie de toutes ces ressources, le plus souvent gratuites, et à enrichir votre projet de ces différents points de vue complémentaires.

› La Maison des Initiatives Etudiantes

La Maison des Initiatives Etudiantes est un espace de 1000 m² entièrement équipé : salles de réunion, de répétition et d'exposition, bureaux associatifs, matériel informatique, centre de documentation... Toutes les ressources nécessaires pour mener à bien vos initiatives : animation de votre école ou université, solidarité locale ou internationale, lutte contre les discriminations, création artistique, médias, développement durable...

Mais la Maison des Initiatives Etudiantes c'est aussi et surtout un lieu ressource pour identifier des financements, des partenaires et... réussir votre projet !

Lieu de vie et de convivialité, elle vous permet également de rencontrer de nombreuses associations étudiantes présentes sur le territoire parisien.

Maison des Initiatives Etudiantes (MIE), 50 rue des Tournelles, 75003 Paris, M° Bastille ou Chemin Vert, 01 49 96 65 30 (*http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/etudier-a-paris/maison-des-initiatives-etudiantes-2521#une-maison-au-service-des-associations-etudiantes_5*).
Ouverte le lundi de 14h à 22h, du mardi au vendredi de 10h à 22h et le samedi de 10h à 19h.

› Le Carrefour des Associations Parisiennes

Véritable centre parisien de développement de la vie associative, le Carrefour des Associations Parisiennes complète le dispositif de soutien à la vie associative à Paris, amorcé par le réseau des Maisons des Associations. C'est un lieu-ressource pour toutes les associations ou ceux et celles qui s'y intéressent, un lieu-rencontre pour les créateur.trice.s d'associations, un lieu dynamique pour le développement des associations vivant à Paris. Documentation, conseils, formations... vous seront proposés, afin de vous aider à mener à bien votre projet.

Carrefour des Associations Parisiennes (CAP), ancienne gare de Reuilly, 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris, M° Daumesnil ou Dugommier, 01 55 78 29 30.
Ouvert du lundi au jeudi de 10h à 13h et de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 17h.

› La Ligue de l'Enseignement

La Ligue de l'Enseignement est une fédération nationale, oeuvrant depuis 150 ans dans le champ de l'éducation.
La Fédération de Paris se donne notamment pour objectif d'assurer la promotion de l'engagement collectif et individuel, et d'agir pour le développement de la vie associative.

Un programme annuel de formations, des ressources documentaires... sont mises à la disposition des associations dans le cadre du Centre de Ressources à la Vie Associative.

Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA),
01 53 38 85 04 *http://ligueparis.org/centre-de-ressources-a-la-vie-associative/*

› Les Points d'Appui

Les Points d'Appui à la vie associative ont pour objectif de fournir un accompagnement technique, méthodologique et gratuit aux porteur.euse.s de projet associatif et aux associations déjà actives dans leurs démarches quotidiennes.

Pour connaitre la liste des points d'appui franciliens, rendez-vous sur le site de l'AGECA : *http://www.ageca.org/services-aux-associations/point-dappui-a-la-vie-associative/*

› Animafac

Animafac est le réseau national des associations étudiantes. Nous proposons de nombreux outils (guides et fiches pratiques, formations, rencontres, appel à projet, etc) afin d'accompagner les étudiants et étudiantes qui choisissent de s'engager dans une association.

Présente sur l'ensemble du territoire, Animafac dispose à Paris d'un Centre de ressources situé à l'Arsenal, le tiers-lieux des associations étudiantes, au 23 rue Dagorno – 75012 Paris. C'est dans ce Centre de ressource que travaille l'équipe salariée d'Animafac.

L'équipe francilienne d'Animafac composée d'un.e coordinateur. trice territorial.e et d'animateurs et animatrices de réseau travaille quand à elle, de septembre à juin, à la Maison des initiatives étudiantes située au 50 rue des Tournelles – 75003 Paris Pour la contacter : idf@animafac.net

↘

Toutes les informations sur les coordonnées d'Animafac sont disponibles ici : *http://www.animafac.net/team/*

Notes

ANIMAFAC

23, rue Dagorno
75012 Paris
tel. 01 42 22 15 15

info@animafac.net
www.animafac.net

Financer son projet à Paris

Édité par Animafac, le présent guide se veut, comme toute la collection des guides pratiques d'Animafac, un outil d'aide à l'engagement étudiant.

Porteur ou porteuse de projet, passionné.e de musique ou de théâtre, sensible au développement durable ou engagé.e dans des actions citoyennes, ce guide est fait pour vous. Vous y trouverez toutes les infos utiles pour démarrer et concrétiser votre projet à Paris.

Vous n'aurez plus de raisons de ne pas agir !

îledeFrance
MAIRIE DE PARIS
MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES